

DELIBERATION du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 9 juin 2022

Délibération n° 2022 - 09/06/2022 - 5

HCERES : autoévaluation et présentation des axes stratégiques :
- de l'établissement,
- des formations (hors BUT),
- des entités de recherche

- VU le code de l'éducation

- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire: 32 Membres en exercice: 32

Quorum: 16

Membres présents : 15

Membres représentés : 6

Total: 21

Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2

Suffrages exprimés: 19

Pour: 18

Contre: 1

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve l'ensemble des pièces et annexes fournies par l'université de Bourgogne dans le cadre de la campagne d'évaluation 2022-2023 (vague C) du HCERES:

- Pour l'évaluation des établissements :
 - o Le rapport d'auto-évaluation et ses annexes ;
 - o Le document de présentation des axes stratégiques de l'établissement.
- Pour l'évaluation des formations pour lesquelles l'établissement est accrédité (hors BUT)
 - Les rapports d'auto-évaluation (présentation, données de caractérisation, autopositionnement, données);
 - Les documents ayant valeur de preuve (présentation succincte de la formation; maquette de la formation déclinée en blocs de connaissances et de compétences, ou à défaut maquette classique et le tableau de correspondance avec la fiche RNCP; fiche de la qualité de l'insertion professionnelle des diplômés; le compterendu du dernier conseil de perfectionnement).

- Pour l'évaluation des entités de recherche :
 - Les documents d'auto-évaluation ;
 - Les tableaux de données de caractérisation ;
 - o Les tableaux de données de production et d'activités ;
 - Les portfolios composés des éléments que l'unité juge représentatifs de ses activités ;
 - o Les documents complémentaires que l'unité juge utiles de transmettre ;
 - Les documents d'expression des points d'attention des tutelles à destination des comités d'experts.

Dijon, le 10 juin 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Vincent THOMAS

P.J.: Auto-évaluation HCERES – Etablissement Auto-évaluation HCERES – Formations

Auto-évaluation HCERES – Entités de recherche

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté Chancelière de l'Université de Bourgogne